

	
Délibération n° 12	Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Lundi Douze Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 25%; float: left; margin-right: 10px;"> <p>Date de convocation : 01/04/2021</p> <p>Membres présents : 24 puis 25 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 17 h 45)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 2 puis 1 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 17 h 45)</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 15/04/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Justine GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Catherine SIBLISKI à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 1</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 17 h 45)</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET</p> <p>Objet : Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Affectation du résultat 2020</p>	
Rapporteur : Monsieur Philippe FAIT, Maire	
Synthèse de la délibération :	Budget annexe Office Municipal de Tourisme Affectation du résultat 2020

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Office Municipal de Tourisme, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

OMT - Affectation des résultats 2020

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2020	534 527,59	600 557,07	66 029,48		5 556,51	5 556,51
Résultats 2019 reportés		92 610,32	92 610,32		17 353,11	17 353,11
Résultats année 2020	534 527,59	693 167,39	158 639,80	0,00	22 909,62	22 909,62
Restes à Réaliser 2020	/	/	/	20 709,50	0,00	-20 709,50
Résultat Global			158 639,80			2 200,12

Résultat de fonctionnement dégagé en 2020	158 639,80	
Affectation obligatoire à l'investissement		Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2021	158 639,80	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'Investissement reporté en 2021	22 909,62	Compte 001 - R.I Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		158 639,80
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		22 909,62
R.I : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	20 709,50	
Solde	20 709,50	181 549,42
Solde Excédentaire :		160 839,92

la délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 contre.

Vu pour être affiché le 15 Avril 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.